

Communiqué de presse

Le 13 juin 2012

La crise de la justice s'amplifie en Serbie

De nouveau pas de procédure en conformité avec la loi contre les magistrats serbes

Le 1^{er} juin Dragana Boljevic, présidente de l'Association des juges de Serbie (JAS) et Secrétaire Générale de MEDEL, a vu son recours contre sa révocation de la magistrature rejeté par le Conseil supérieur de la justice serbe.

La révocation de Dragana Boljevic, maintenant définitive, n'est qu'un exemple d'une procédure opaque, hautement controversée, qui a concerné tous les juges et les procureurs serbes. Ils furent révoqués tous en 2009, suivé par la « renomination » de seulement deux tiers d'eux. Ainsi le gouvernement serbe se débarrassa de tous les magistrats avec un esprit critique, troublant. En fait, ils étaient démissionnés sans fondement disciplinaire, sans audition et sans motivation. La procédure consistait tout simplement de la publication d'une liste, comportant les noms des juges et des procureurs « re-nommés ».

Le Conseil de l'Europe, sa Commission de Venise, le Conseil Consultatif de Juges Européens auprès du Conseil Européen, la Commission Européenne et le Parlement Européen ont alors demandé aux autorités serbes de soumettre les révocations d'une révision qui devrait satisfaire tout ce que demandent les garanties d'un état de droit, pour faciliter un examen approfondi et transparent des situations individuelles. Mais la procédure de réexamen mise en place n'a été ni plus équitable, ni transparente, comme l'ont souligné de nombreux observateurs internationaux et indépendants.

La Neue Richtervereinigung (NRV) ainsi que MEDEL, une association européenne de magistrats, trouvent que c'est un triste jour pour l'indépendance du pouvoir judiciaire en Europe, qui n'est pas un privilège des juges, mais une garantie pour les droits et libertés des citoyens. Les procédures de révision concernant les collègues serbes évidemment violent manifestement le droit à l'accès à la justice ainsi que le droit à un procès équitable. Le principe de la primauté du droit, proprement le fondement de chaque société civile, est gravement affecté.

MEDEL et ses organisations membres expriment leur solidarité à tous les juges et les procureurs serbes, à l'Association des juges serbes *Društvo sudija Srbije* et à Dragana Boljevic, touchés dans leur dignité professionnelle et leur vie personnelle par une cette procédure. Nous continuerons à soutenir leurs efforts pour une justice indépendante et démocratique dans leur pays et dans toute l'Europe

###

Contact:

Thomas Guddat, Conseiller de prud'hommes

Membre du bureau de MEDEL et représentant de la Neue Richtervereinigung (NRV)

e-mail: t.guddat@neuerichter.de

tel: +491715252163

www.medelnet.org

www.neuerichter.de

Organisations membres de MEDEL : Neue Richtervereinigung (NRV), Bundesfachausschuss Richterinnen und Richter, Staatsanwältinnen und Staatsanwälte in der Vereinten Dienstleistungsgewerkschaft (ver.di) (Deutschland); Association Syndicale des Magistrats (ASM), Magistratuur & Maatschappij (Belgien); Association des juges chypriotes (Zypern); Jueces para la democracia (JpD), Union progresista de Fiscales (UpF) (Spanien); Syndicat de la Magistrature (SM) (Frankreich) ; Eteria Elinon Dikastikon Litourgon Gia ti Demokratia ke tis Elefteries (Griechenland); Magistratura democratica (Md), Movimento per la Giustizia (Italien); IUSTITIA (Polen); Associação sindical dos Juizes Portugueses (ASJP), Sindicato dos Magistrados do Ministério Público (SMMP) (Portugal); Soudcovska České Republiky, Unie statnich zastupcu Ceske republiky (Tchechische Republik); Uniunea Nationala a Judecatorilor din România (Rumänien); Društvo sudija Srbije (Serbien); Yarsav (Türkei)